

FICHE DE POSTE

Dénomination

AGENT DE LIAISON GUYANE / APHP

Contexte et enjeux de la fonction

L'agence régionale de santé de la Guyane définit et met en œuvre les politiques de santé et médico-sociales.

Le territoire guyanais présente un dynamisme démographique important, mais une offre de soins encore insuffisante. De nombreux professionnels apparaissent isolés dans leur exercice professionnel et ont besoin d'être accompagnés. Certains d'entre eux ont besoin de faire valider leur parcours de formation pour être pleinement reconnus.

Or la Guyane offre un terrain d'exercice professionnel et de recherche très divers et enrichissant. Des professionnels de l'APHP peuvent trouver en Guyane des sources de développement professionnel et de motivation.

Des échanges sont régulièrement tissés entre professionnels de santé de Guyane et de l'APHP mais ces échanges sont insuffisamment tracés, coordonnés, consolidés. Des missions en Guyane ou à Paris se déroulent sans parfois avoir été correctement anticipées et préparées, réduisant l'intérêt de celles-ci.

C'est la raison pour laquelle l'ARS Guyane et l'AP-HP ont conclu une convention de coopération en 2017. Celle-ci vise à construire un partenariat autour de 4 axes principaux : l'ingénierie de projets, la coopération médicale, la formation des personnels et la recherche médicale.

Pour faire vivre pleinement cette convention, il est nécessaire d'accompagner les professionnels et de coordonner les acteurs. Un poste d'agent de liaison est donc créé, financé par l'Agence régionale de santé.

Missions clefs

Sous l'autorité de la directrice générale de l'agence, l'agent de liaison est chargé d'animer la convention ARS Guyane AP-HP et d'assurer la liaison entre les partenaires.

Il assure en continu le recensement des partenariats formels et informels, il les coordonne et cherche à les renforcer / pérenniser.

Il identifie les besoins d'accompagnement, d'appui, de collaboration complémentaires dans les domaines médicaux et universitaires exprimés par les équipes médicales des trois hôpitaux guyanais.

Il recherche à l'APHP des solutions d'appui, fait connaître aux équipes de l'APHP les besoins et opportunités, en cherchant à susciter l'intérêt pour les spécificités des populations guyanaises, des pathologies rencontrées en Guyane et des modalités d'exercice spécifiques.

Il organise la logistique des missions mises en œuvre dans le cadre du partenariat en relation étroite avec les directeurs des affaires médicales des 3 établissements guyanais, de l'APHP et le référent médical de la direction de l'offre de soins de l'ARS Guyane

Il veille à la production et à la circulation des conclusions de chaque mission

Il prépare le bilan annuel de l'application de la convention

Activités

Organisation d'actions de promotion de la convention auprès des professionnels

Organisation de réunions, rencontres et mises en contact avec les parties prenantes :

- Rencontres avec les professionnels médicaux des hôpitaux guyanais, recueil de leurs souhaits, projets, besoins de partenariat
- Rencontres avec les professionnels médicaux de l'APHP, collégiales disciplinaires, les chefs de cliniques, les représentants des internes
- Mises en lien, accompagnement des professionnels dans la gestion des projets de partenariat

Organisation et optimisation de la logistique hébergement des professionnels mobilisés dans le cadre de la convention (suivi de l'accueil / logement / transport etc...), en lien avec les services supports des établissements de l'APHP et de Guyane

Elaboration d'outils (fiche de demande, modèle de partenariat, outil d'évaluation des missions, en terme médical et hospitalo-universitaire ...)

Recueil et analyse de la satisfaction des professionnels (professionnels missionnés et les équipes médicales qui l'accueillent), en cours et à la fin de chaque mission.

Rédaction de rapports thématiques et de compte-rendu.

Reporting auprès des directions générales de l'ARS Guyane et de l'AP-HP

Positionnement

Pour être fonctionnel et reconnu par les équipes médicales de Guyane et de l'APHP, le poste est porté par les deux partenaires : l'ARS Guyane et l'APHP.

L'agent de liaison de la convention ARS Guyane AP-HP est placé sous l'autorité hiérarchique directe de la directrice générale de l'ARS. Il a accès à la direction générale de l'APHP et se rend à Paris de façon très régulière (environ 20% du temps annuel).

Environnement

L'agent de liaison de la convention ARS Guyane AP-HP entretient des relations avec :

Les directions de l'agence régionale de santé,

Les directions de l'AP-HP,

Les directions des hôpitaux de la Guyane, et autres grands acteurs de l'offre sanitaire et médico-sociale,

Les représentants des spécialités médicales, au sein de l'AP-HP,

Les professionnels de santé, en Guyane et en Ile de France.